

The Gazette sabre dans sa rédaction

d'après la Presse canadienne

THE GAZETTE éliminera 59 postes à temps plein, dont 32 emplois dans la rédaction, a annoncé hier M. David Perks, l'éditeur du journal, lors d'une conférence de presse convoquée à la hâte dans le hall du journal à laquelle assistaient des douzaines d'employés secoués.

Seul quotidien de langue anglaise à Montréal, The Gazette a un tirage quotidien moyen de 170 000. De ses 825 salariés, 198 appartiennent à la rédaction.

« Comme des employés à temps partiel seront également licenciés, le nombre des personnes renvoyées pourra en fait être plus élevé que 59, a noté M. Perks. Les congédiements entrèrent en vigueur le 21 août 1992 », a-t-il précisé.

Des 59 postes éliminés, 32 sont à la rédaction, 20 au département du tirage, six à la publicité et un congé.

The Gazette est l'un des 18 quotidiens de la chaîne Southam, qui a accusé des pertes, l'an dernier, de 153 millions \$. The Gazette a par contre réalisé des profits, que M. Perks a refusé de quantifier.

C'est justement parce que The Gazette a réalisé des profits qu'il n'a pas le droit, selon la Guilde des jour-

nalistes, de licencier des salariés.

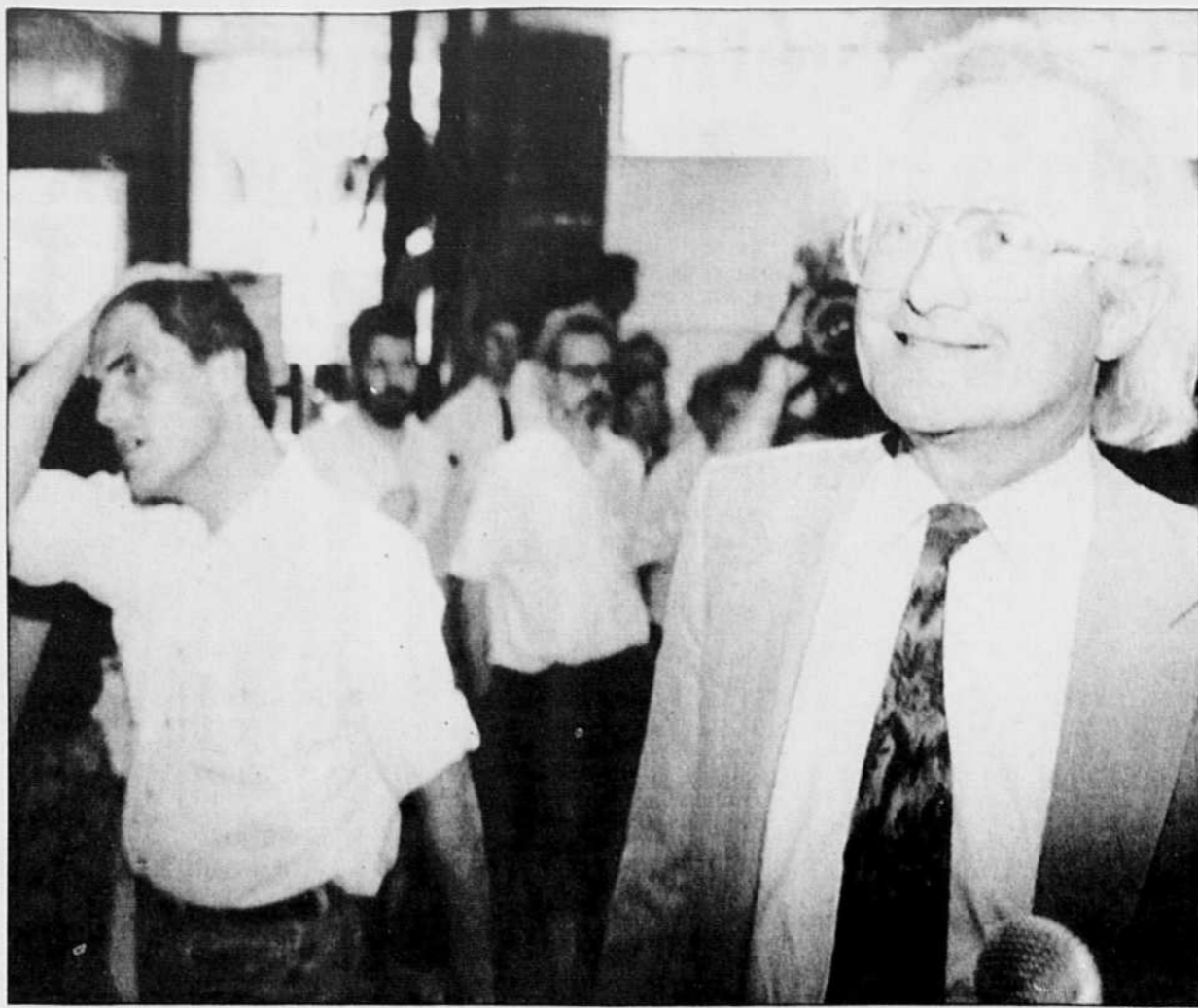
« La convention collective est très claire, a souligné le leader syndical Jan Ravensbergen. La compagnie ne peut procéder à des licenciements que dans le but de réduire le personnel pour des raisons économiques.

« Comme The Gazette fait des profits, il existe des précédents juridiques intéressants, qui pourraient obliger le journal à ouvrir ses livres et prouver qu'il éprouve des difficultés financières. »

M. Perks a assuré que les licenciements n'ont pas été commandés par le siège social de Southam, à Toronto. « Si je fais cela, a-t-il dit, c'est parce qu'il faut maintenir The Gazette rentable et assurer la survie du dernier quotidien de langue anglaise de Montréal. »

En avril dernier, M. Perks avait demandé aux syndiqués de renoncer à une augmentation salariale de 5 %, prévue pour juillet, et d'accepter des baisses de remboursements de vacances et de temps supplémentaire, ou de faire face à des réductions de personnel.

« Au cours des trois prochaines semaines, a-t-il annoncé, nous allons discuter avec la Guilde, dans le but de mettre des noms sur les emplois supprimés. »



L'éditeur de The Gazette, David Perks, lors de sa rencontre avec les journalistes du quotidien anglophone.

Hôtel-Dieu : Toronto a déjà vécu un problème semblable

Jean Chartier

UN SPÉCIALISTE mondial de la leucémie, le Dr Ernest McCulloch, est venu témoigner de l'expérience de Toronto à l'ouverture de la Consultation sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

L'hématologue a comparé les travaux récents à l'Institut du cancer de l'Ontario et sa localisation à un kilomètre de l'Hôpital général de Toronto à la situation de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il était question de le relocaliser à cinq kilomètres du centre-ville à l'Hôpital Sunnybrook, en périphérie. Le Dr McCulloch est médecin spécialiste en poste à l'Hôpital de Houston en ce moment et il voit dans l'Hôtel-Dieu de Montréal une problématique comparable à ce qu'a vécu cet hôpital de Toronto depuis dix ans.

Une commission avait été instituée au début des années 80, nommée la Commission Rose. Celle-ci a refusé une relocalisation de l'hôpital Princess Margaret dans l'autre hôpital de périphérie. M. McCulloch voit en l'Hôtel-Dieu une institution universitaire de réputation mondiale.

Le doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu, le Dr Pierre Meunier, est également venu témoigner de l'évolution de l'Hôtel-Dieu au cours du siècle et il a dénoncé ceux qui voient cette institution comme complètement vétuste. « L'Hôtel-Dieu de Montréal pourrait devenir le lieu de la plus grande équipe de chercheurs médicaux au Canada », affirme-t-il. Le Dr Meunier a été chef du département de gynécologie de l'Hôtel-Dieu pendant 40 ans.

« Le projet de démanteler l'Hôtel-Dieu repose sur de fausses prémisses », déclare-t-il tout de go. D'abord il est loin d'y avoir trop de lits au centre-ville de Montréal. Le Groupe interdisciplinaire médical a en effet relevé un déficit de 500 lits et celui-ci atteindra 1000 lits en l'an 2000. La Ville de Montréal estime le déficit encore plus important.

« Ensuite, il est faux de dire que l'Hôtel-Dieu est désuet ». Le pavillon Le Royer a été construit en 1943, le pavillon De Bullion date de 1950 et le Pavillon Jeanne-Mance remonte à 1952 seulement. Quant au pavillon Vimont, il garde ses murs de 1925 mais il a été complètement rénové. Seul le pavillon Marie-Morin a pris de l'âge mais il n'abrite pas de malades. Le médecin qui a fréquenté l'Hôtel-Dieu dès les années 30 fait cette observation : « Malgré son âge, l'Hôtel-Dieu de Montréal, bien bâti, coûte moins cher en réparations que les autres hôpitaux du centre-ville ».

Le Dr Meunier ajoute que l'Hôpital Royal Victoria sera aussi bientôt un hôpital centenaire. Il conclut que si l'Hôtel-Dieu disparaissait du centre-ville, le nombre de lits adultes attribués aux hôpitaux anglophones serait de 64 % contre 36 % pour les francophones et même davantage si on ne tient compte que des hôpitaux universitaires. « Ce déménagement équivaldrait à une perte nationale », conclut le Dr Meunier.

Le vieux docteur fort respectable se rappelle que l'Hôtel-Dieu n'avait pas de service d'obstétrique « car c'était les religieuses de l'Hôpital de la Miséricorde qui s'occupaient des accouchements ». Par contre, le docteur Meunier rappelle que l'Hôtel-Dieu est un hôpital ultra-spécialisé offrant une radiologie de pointe (Scan), une radiothérapie en étroite collaboration avec une oncologie très structurée, un service de dialyse reconnu, un département de chirurgie cardiaque parmi les meilleurs de la ville et un département de microbiologie qui est devenu le centre thérapeutique du sida à l'échelle de la province.

Le docteur Meunier juge que tous ces services seraient redondants pour un hôpital de banlieue. « Un hôpital de première ligne requiert des départements de médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique et pédiatrie ».

Les Montagnais sont prêts à s'impliquer dans la filière éolienne

Louis-Gilles Francoeur

LES MONTAGNAIS de la Basse-Côte-Nord ont applaudi hier à l'examen qu'entreprend Hydro-Québec de la filière éolienne-diésel pour alimenter leur région en électricité.

Selon leur porte-parole, le chef de bande adjoint de la Romaine, M. Guy Bellefleur, un premier parc éolien dans cette région, même modeste, pourrait constituer l'embryon d'un développement économique régional axé sur l'exploitation d'une ressource renouvelable abondante, d'autant plus intéressante qu'elle semble plus compatible avec la volonté des Montagnais de préserver leur environnement.

M. Bellefleur réagissait en ces termes à l'annonce hier par Hydro-Québec que toutes les hypothèses visant à alimenter la Basse-Côte-Nord en électricité étaient à nouveau étudiées et réévaluées, y compris pour la première fois la possibilité de coupler un parc d'éoliennes pour réduire le plus possible la facture de mazout des diesels. La réévaluation de toutes les hypothèses considérées jusqu'ici dans ce dossier et l'arrivée en

lice de l'énergie éolienne résultent des prix très élevés qui ont été soumis à la société d'État lors de l'appel d'offres récent dans le dossier du lac Robertson, expliquait hier dans LE DEVOIR le vice-président à la planification d'Hydro-Québec, M. Louis Masson.

Mais si l'idée d'une première en éolien sur la Basse-Côte-Nord réjouissait les Montagnais de la région, elle désarçonnait le maire de La Tabatière, M. Randy Jones, pour qui le barrage du lac Robertson, derrière son village, est synonyme d'aéroport, d'un chemin d'accès aux ressources forestières de l'arrière-pays et d'infrastructures municipales dont il rêve depuis des années.

M. Jones affirmait hier que ses sources au sein d'Hydro-Québec avaient démenti toute remise en question du projet. « Ils (des employés d'Hydro-Québec) nous ont dit qu'ils négociaient toujours avec le plus bas soumissionnaire et qu'il n'était absolument pas question d'éolien dans la région. De toute façon, je ne suis pas d'accord avec des éoliennes. Pourquoi se faire un pays tout laid avec ces affaires-là. On est dans une

crise et il n'y a pas d'emplois. Moi je pense que la vraie solution, c'est le barrage du lac Robertson. »

Informés rapidement de la manchette du DEVOIR, les porte-parole amérindiens se félicitaient pour leur part car ils avaient eux-mêmes recommandé dans leurs mémoires en 1984, lors des audiences du BAPE dans ce dossier, un examen en profondeur de la filière éolienne. Sans présumer d'un éventuel examen des impacts d'un parc d'éoliennes, notamment sur les oiseaux migrateurs de la région, M. Bellefleur émettait l'avis que les retombées économiques seraient probablement plus grandes avec des éoliennes.

« Avec le projet du lac Robertson, nous bénéficierons de 1 % du budget parce qu'il faudra couper le bois dans le futur barrage. C'est à peu près tout ce qui nous attend. Et encore, ces retombées seront partagées entre les dix villages de la région. Hydro-Québec entend toujours faire appel à une main-d'oeuvre qualifiée, qui a des cartes de compétence. Nous n'en avons pas. Il n'y a aucun Indien qui travaille à ses groupes diesels dans la région. Nous nous

ferons passer ces nouveaux emplois sous le nez et ce sera probablement pareil avec les quelques emplois permanents créés avec le barrage. »

Selon le porte-parole amérindien, la construction par étapes d'un parc local d'éoliennes pourrait permettre l'éclosion d'une main-d'oeuvre spécialisée dans la région si on prépare sérieusement ce projet. À son avis, c'est une bonne façon de créer une spécialité économique régionale par la mise en valeur d'un potentiel régional qui semble fort élevé et d'autant plus intéressant qu'il est renouvelable. « Il nous semble, du moins jusqu'ici, que ce serait beaucoup moins dommageable pour notre environnement que la perte d'un territoire giboyeux qui sera noyé. »

Les Montagnais, ajoute-t-il, pourraient s'intéresser à ce type de développement économique et envisager de monter leurs propres projets de production éolienne si le projet d'Hydro-Québec devait être réalisé d'une part, et s'avérer économiquement intéressant d'autre part.

C'est la première fois qu'une communauté amérindienne ouvre aussi grande la porte en matière d'énergie au point d'envisager d'y jouer un rôle

de producteur. Il faut dire que les Montagnais discutent entre eux depuis des années de la meilleure manière d'assurer à leur communauté un développement économique compatible avec une protection rigoureuse de leur environnement, en misant d'abord sur les ressources renouvelables de leur région. Le vent pourrait bien s'ajouter aux espèces animales, dont ils envisagent l'exploitation, sans qu'il n'y ait rupture avec leurs valeurs.

Hydro-Québec achète présentement l'électricité des petits producteurs privés. Pour l'instant, les propositions lui parviennent de compagnies intéressées à construire des centrales sur de petits cours d'eau. Dans l'Ouest canadien, des fermiers albertains ont obtenu par les tribunaux que la société d'État provinciale achète à un prix intéressant l'électricité qu'ils produisent désormais sur leurs fermes avec des éoliennes, question de diversifier la production. Aux États-Unis, on parle d'ajouter au prix de l'électricité une prime « d'innovation » pour l'éolien en raison de ses faibles impacts environnementaux.

L'Association des restaurateurs développe son offensive contre la carte American Express

Jean Chartier

L'ASSOCIATION des restaurateurs du Québec lance la troisième phase de son offensive contre les frais d'American Express qu'elle déclare prohibitifs. Elle a donc invité par envoi postal les présidents des 1000 plus grandes compagnies canadiennes à remettre une autre carte que la carte Amex aux cadres et dirigeants de leurs compagnies respectives.

M. François Meunier, directeur des communications, soutient que cette troisième phase de l'offensive des restaurateurs est accompagnée de mouvements similaires à Toronto et à Vancouver. L'Association a lancé en juillet dernier une campagne invitant ses membres à ne plus promouvoir la carte Amex.

Si les détenteurs de cette carte ne sont pas les bienvenus dans plusieurs restaurants, explique M. Meunier,

c'est qu'Amex retient des frais de 3,05 % aux restaurants qui ont un chiffre d'affaires d'un million \$ par année. Peu de restaurateurs obtiennent un tel achalandage, et la majorité paie donc des frais de 4,2 %, voire de 4,5 % à Amex. Par contre, Visa ne retient que 1,75 % et Mastercard 1,65 % sur les ventes des restaurateurs.

« Les utilisateurs d'Amex sont-ils de meilleurs clients ? demande M. Meunier. Ce n'est plus le cas, car il existe 15 sortes de cartes prestigieuses ». Les restaurants ne boycottent pas Amex, mais ils se disent insatisfaits de leur entente actuelle.

M. Meunier en profite pour noter que certaines compagnies n'acceptent pas Amex; il en est ainsi de la maison Laura Ashley depuis décembre 1991.

M. Iven Shaffer, vice-président aux Affaires publiques d'American

Express, rétorque que la compagnie a rencontré l'Association des restaurateurs du Québec à plusieurs occasions depuis un an. M. Shaffer rappelle que les cartes bancaires exigent un intérêt de 19 % de leurs détenteurs tandis qu'Amex ne retient aucun intérêt à ses clients, seulement un montant annuel de contribution, et un taux des marchands.

« De nombreuses enquêtes sur notre clientèle révèlent que nos membres achètent deux fois plus que les détenteurs de cartes bancaires, affirme-t-il, et plus souvent. Depuis 35 ans, les marchands ont payé sans problème Amex. »

Le vice-président d'American Express estime que le problème tient à ce que l'Association des restaurateurs du Québec cherche à obtenir un escompte pour ses membres, qui représente 4000 des 16 000 restaurants du Québec.

M. Shaffer insiste sur le fait qu'il n'y a aucun mouvement de protestation à Vancouver et qu'un regroupement d'achat de restaurants a demandé à Amex un escompte pour ses clients à Toronto. « Il s'agit d'une association de restaurants de troisième ordre, à son avis. Le mouvement de contestation semble avoir été initié à Boston voici deux ans, mais il s'est éteint, selon M. Shaffer.

Le dernier défilé?

Louise Leduc

« SI LA LOTERIE de la Fête nationale 'Bonne fête Québec' ne donne pas de meilleurs résultats d'ici au 27 juin, le défilé de cette année pourrait bien être le dernier ! », a annoncé hier en conférence de presse M. ean Dorion, le président du Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean. Seuls 110 000 des 500 000 billets disponibles dans les supermarchés Provisor et Provigo ont déjà été vendus, laissant présager un nouveau déficit que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M) ne serait plus capable d'absorber en 1993.

Quoique les festivités de cette année, qui se dérouleront au Parc Jarry, ne soient pas compromises, M. Dorion se demande comment il pourrait convaincre son Conseil général d'organiser un défilé l'an prochain si la vente des billets de loterie ne donne pas les résultats escomptés cette année.

La loterie, qui devait permettre d'amasser 300 000 \$, vient tout juste de franchir le seuil de rentabilité, couvrant les coûts relatifs à la mise en marché. Ce retard inquiète les organisateurs qui ont instauré cette loterie pour financer les fêtes à travers tout le Québec et venir à bout du problème de sous-financement. L'an dernier, le manque à gagner s'était

élevé à environ 150 000 \$.

Gilles-Philippe Delorme, le directeur général du comité de la Fête nationale, blâme sévèrement le gouvernement du Québec pour son manque de collaboration financière. « En 1977, nous touchions 700 000 \$. Quinze ans plus tard, avec le même mandat, le comité organisateur reçoit deux fois moins d'argent », déplore-t-il. M. Delorme ne comprend pourquoi le gouvernement du Québec lui refuse ce qu'il avait accordé à Rendez-vous 87 : une loterie relevant de Loto-Québec, bénéficiant de tous les avantages de ce canal officiel.

Allant même jusqu'à soupçonner le gouvernement de vouloir tuer un adversaire politique, M. Delorme s'offusque que le poids du financement repose sur la seule SSJB-M à qui l'on ne donne pas les outils nécessaires pour éviter un déficit.

Voilà pour le côté négatif. La bonne nouvelle, c'est que deux innovations permettront aux Québécois de fêter pendant 30 heures cette année. Le 23 juin, André Lejeune sera le chef de file d'une veillée à saveur folklorique au cours de laquelle de vieux films seront également projetés. Le lendemain, un souper populaire sera servi pour 150 000 personnes. Au menu : les aliments typiques du Québec, tels les produits de l'étable et 5000 livres de crevettes de Matane.

Affaire Haddad : Mulroney reste sceptique

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement du Canada n'était pas en mesure de confirmer hier qu'une citoyenne canadienne d'origine libanaise enlevée à Beyrouth en 1985, Mme Henriette Haddad, était toujours vivante et que ses ravisseurs étaient disposés à permettre son élargissement.

Dans un communiqué émis en après-midi, le Comité pour la libération d'Henriette Haddad affirmait avoir été informé par l'ambassade d'Iran à Paris que cette femme de 64 ans « est encore en vie, qu'elle avait été soignée pour maladie et ramenée au Liban... et que ses geoliers étaient prêts à la relâcher pour des raisons humanitaires ».

Aux Communes, le premier ministre Brian Mulroney a paru étonné des nouveaux développements, qui surviennent le jour même de la libération des deux derniers otages occidentaux toujours prisonniers au Liban, les Allemands Heinrich Struebig et Thomas Kempfner.

À sa sortie des Communes, le premier ministre recommandait la prudence. « Nous n'avons pas obtenu confirmation de cette nouvelle. Nos communications avec les Iraniens ne nous permettent d'appuyer cette information, ce qui ne veut pas qu'elle n'est pas véridique », a-t-il déclaré.

M. Mulroney a rappelé les démarches personnelles qu'il a entreprises ces derniers mois pour obtenir des précisions sur les allées et venues de

cette citoyenne canadienne d'origine libanaise enlevée le 26 septembre 1985 alors qu'elle franchissait, avec un ami, la ligne de démarcation séparant l'est de l'ouest de Beyrouth alors déchirée par la guerre civile.

« J'ai écrit il y a quelque temps aux présidents de l'Iran, de la Syrie et du Liban afin de solliciter leur aide, soit de vérifier les faits, d'analyser les allégations et de chercher par tous les moyens possible de localiser Mme Haddad si elle est toujours vivante. Depuis, nous avons poursuivi toute possibilité de nouveaux renseignements. Je n'ai pas reçu de réponse définitive des trois présidents. J'espère que, s'il y a quelque chose, on le saura le plus rapidement possible », a précisé M. Mulroney.

Mme Haddad habitait Montréal depuis cinq ans quand elle est retournée dans son pays d'origine, où elle a été fait prisonnière avec des centaines d'autres innocents pris en otage par les diverses factions se disputant Beyrouth, autrefois surnommée le Paris du Moyen-Orient. Pendant les sept dernières années qu'a duré sa détention, ses trois enfants l'ont fait grand-mère, mais elle n'a jamais pu rencontrer ses petits enfants ou savoir que sa famille avait pris de l'expansion. L'enlèvement de Mme Haddad a fait l'objet de plusieurs interventions aux Communes à la suite desquelles Ottawa a exercé des pressions auprès de certains pays arabes et des Nations-Unies pour découvrir si Mme Haddad était toujours vivante.

10 minutes qui changeront votre vie!

Venez faire l'essai d'une Honda ce soir

ACCORD EX

18 295\$*



Notre prix est ce qui vous attire, mais vous allez rester pour notre nouveau

SERVICE HONDA

La formule gagnante: No 1 pour le prix, la sélection et le service

Montreal, 1110 rue Bleury, Tél: 879-1550

Laval, 266 boul. Labelle Blvd., Tél: 625-1953

*Prix de détail suggéré de vos Honorables Honda. Transp. taxes & prep. en sus



- Transmission automatique
- Air climatisé
- Traction avant
- Vitres électr.
- Verrouillage électr.
- Mirroirs électr.
- Accoudoir • Coussin gonflable

HONDA

St. ROSE